



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE PAPEETE
Service Administratif Régional

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX/CA-PPT

SECURISATION DE LA COUR D'APPEL DE PAPEETE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P)

Le présent cahier des clauses techniques particulières contient une annexe.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
1.1 OBJET	3
1.2 DECOMPOSITION EN LOTS ET EN TRANCHES.....	3
1.3 CONNAISSANCE DES ELEMENTS AFFECTÉS A L'EXECUTION DES TRAVAUX.....	3
1.4 ÉTABLISSEMENT DES QUANTITATIFS	3
1.5 DOCUMENTS DE REFERENCE	4
1.6 PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE	4
 ARTICLE 2 – INSTALLATIONS DE CHANTIER.....	 5
 ARTICLE 3 – NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER.....	 5
 ARTICLE 4 – SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES	 6
4.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES	6
4.2 TRAVAUX.....	6
 ANNEXE : PLANS	 11

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 Objet

Le présent C.C.T.P a pour objet de définir les stipulations techniques afférentes à la réalisation de travaux du projet de sécurisation du site de la cour d'appel situé à Papeete, situé avenue Pouvana'a a Oopa.

Tous les travaux seront réalisés conformément aux spécifications et règlements techniques en vigueur à la date de la signature du marché (DTU, normes, règles de calcul, règles de l'art, ...).

Le titulaire sera dans l'obligation de réaliser toutes les prestations utiles à la bonne réalisation des travaux, même dans le cas où celles-ci ne seraient pas explicitement décrites dans le présent C.C.T.P.

Toutes les réponses aux prescriptions du présent C.C.T.P seront présentées dans un document unique intitulé « Mémoire technique » fourni par le candidat dans son offre.

1.2 Décomposition en lots et en tranches

Le marché est décomposé en 1 lots.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.3 Connaissance des éléments afférents à l'exécution des travaux

Toutes les dispositions décrites au présent C.C.T.P doivent être respectées en ce qui concerne la définition des travaux.

Le titulaire ne pourra arguer d'erreurs ou omissions au présent descriptif pour se dispenser d'exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement complet de tous les travaux du marché.

Il reconnaît :

- ✓ Avoir contrôlé toutes les indications des documents du dossier ;
- ✓ Avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur importance et spécificité, notamment s'il effectue la visite du site avant la remise de son offre ;
- ✓ Avoir suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux prescriptions qui auraient pu être omises ;
- ✓ Avoir recueilli tous les renseignements utiles auprès du maître d'ouvrage.

Aucun travail découlant d'éventuelles erreurs ou omissions ne pourra faire l'objet de supplément au prix du marché.

Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage tant sur le principe des installations que sur le type de matériel à mettre en œuvre.

Les travaux supplémentaires éventuels qui apparaîtraient nécessaires devront être préalablement validés par le maître d'ouvrage.

1.4 Etablissement des quantitatifs

Les candidats disposeront de toute la latitude pour établir leurs propres quantitatifs par rapport aux estimations du maître d'œuvre.

A toutes fins utiles, les fonds de plan récolés des bâtiments annexés au présent C.C.T.P, sont fournis par le maître d'ouvrage.

Le titulaire pourra également effectuer une visite du bâtiment.

1.5 Documents de référence

Les installations seront réalisées conformément aux règles de l'art et selon les normes et arrêtés en vigueur au jour du chantier, et en particulier :

- ✓ Les normes françaises de l'AFNOR et européennes ;
- ✓ Les documents techniques unifiés (DTU) ;
- ✓ Les normes UTE-USE ;
- ✓ Les articles du JONC et du JNRF ;
- ✓ La réglementation hygiène, sécurité et incendie en vigueur sur le territoire ;
- ✓ Le code du travail.

NB : Les textes énoncés ci-dessus ne représentent pas une liste exhaustive et ne sont qu'un rappel des principaux documents consultables et pertinents pour ce chantier.

L'entreprise titulaire devra par ailleurs, respecter la réglementation française et locale relative à la protection de l'environnement.

Si en cours de travaux, de nouveaux règlements entraient en vigueur, l'entreprise serait tenue d'en référer par écrit au maître d'ouvrage.

1.6 Prestations de l'entreprise

L'entreprise en charge du présent marché devra assurer les prestations générales suivantes :

- L'assemblage, la pose et la fixation des matériels sur leur support ;
- L'installation et l'évacuation des éléments du chantier ;
- L'emploi de personnel qualifié et habilité ;
- La fourniture des matériels et matériaux, et la réalisation des travaux nécessaires ;
- Le transport, la manutention et éventuellement le stockage du matériel sur site ;
- La fourniture, l'installation et l'enlèvement du matériel de sécurité et des engins nécessaires au chantier ;
- La protection et la conservation en bon état du matériel pendant les travaux ;
- Les consommables nécessaires durant la phase des travaux de réalisation ;
- Le repérage des réseaux et des équipements ;
- Tous les frais de manutention.

Plus spécifiquement, l'entreprise titulaire devra exécuter le chiffrage de tous les travaux exécutés.

ARTICLE 2 – INSTALLATIONS DE CHANTIER

Les installations de chantier à réaliser par le titulaire du marché incluront tous les travaux préparatoires nécessaires (avec emploi de tous les moyens possibles) permettant l'exécution des travaux et assurant la protection efficace de la zone de travaux et de ses abords, ainsi que la sécurité des personnels de chantier.

Les installations de chantier comprendront :

- toutes les installations nécessaires au personnel sur chantier, conformément à la réglementation en vigueur, en adéquation avec les effectifs et la durée du chantier ;
- tous les travaux préparatoires pour une parfaite installation et réalisation des travaux en toute sécurité.

Au vu de la configuration du site, l'aire de stockage sera restreinte et les approvisionnements en matériaux et matériel se feront à l'avancement des travaux, en dehors des heures ouvrables. Il en est de même pour l'évacuation des déchets.

Le titulaire du marché devra soumettre son plan d'installation de chantier (P.I.C) au maître d'œuvre, ainsi qu'au coordonnateur de sécurité et de protection de la santé des travailleurs et au maître d'ouvrage pour validation.

ARTICLE 3 – NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

En fin de chantier, et avant de procéder aux opérations préalables à la réception des travaux, le titulaire du marché devra procéder au nettoyage complet de la zone de chantier et de ses abords, dont notamment :

- ✓ Le nettoyage de l'appareillage de quincaillerie ;
- ✓ L'enlèvement des traces de peinture ou d'huile sur tous les ouvrages, toutes les installations et tous les équipements ;
- ✓ L'enlèvement des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes (selon filière appropriée) ;
- ✓ L'enlèvement des déblais de chantier (selon filière appropriée) ;
- ✓ Le nettoyage des revêtements de sol par aspiration et balayage humide à franges et produit détergeant adapter au type de revêtement.

ARTICLE 4 – SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

L'entreprise en charge du présent marché procèdera aux travaux de gros œuvre.

4.1 Travaux préparatoires

En tant que premier intervenant sur le chantier, et avant tout début d'exécution des travaux de rénovation, le titulaire du présent lot devra procéder à :

- ✓ La création de la zone de chantier ;
- ✓ La dépose des bordures cotés bâtiment principal ;
- ✓ La modification de la rampe handicapée ;
- ✓ La démolition du garde corps à l'arrière du bâtiment ;
- ✓ La démolition du trottoir existant en façade ;
- ✓ La démolition des abris public y compris muret et bancs ;
- ✓ Le nettoyage de la zone de chantier ;

4.2 Travaux

Les travaux à réaliser sont les suivants :

Item	TRAVAUX	DESCRIPTIONS
401	Gros œuvre	<u>Consistance des travaux</u> Les travaux à réaliser comprennent l'ensemble des familles d'ouvrages énumérées ci-dessous : • Béton armé pour fondations (semelles...), • Béton armé pour raidisseurs, • Béton armé pour appuis, • Béton armé pour murs, murets ...y compris crépis, • Béton armé pour le trottoir et rampes, • Béton armé pour l'escalier, • Béton type crépis à l'arrière de l'annexe TPE, clôture avec la DSP. <u>Etendue des travaux</u> Sont dus au titre du Marché par l'entrepreneur, pour les ouvrages concernés les travaux suivants : • Les études, calculs de dimensionnement, dessins d'exécution de détails nécessaires à l'approvisionnement, à la préparation, à la fabrication et à la pose des différents ouvrages, • La mise en œuvre de tous les ouvrages en B.A, • Les scellements et calfeutrements, • Fourniture et mise en place des aciers et des coffrages, • Préparation du support, redressement, brossage, • Ragréage, dressage des surfaces et des feuillures, enlèvement et traitement des nids de cailloux, • Le rebouchage en béton des anciennes places de parking coté bâtiment, • La finition balayer sur le trottoir et bord arrondi.

402	Grilles et portillon	Les éléments métalliques composés de tubes métalliques parfaitement fermés aux extrémités et de barres ou tiges métalliques, reliés entre eux par des soudures, et plaques métallique perforées. Les soudures ne devront présenter ni boursouflures ni cavités et ne devront pas être poreuses. Les éléments seront boulonnés avec des boulons inox. Toutes les parties métalliques doivent être soigneusement ébarbées. L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour ne pas faire d'éclats sur la galvanisation ou sur la peinture. En d'autres cas la réfection sera à sa charge. Aucune reprise de galvanisation ou de peinture ne pourra être effectuée sur place. La galvanisation ou peinture devra être reprise en usine. La boulonnerie sera en inox. <u>Clôture arrière :</u> • La hauteur finie de la clôture est de 2.30 m sur la périphérie, muret compris. • Poteaux raidisseurs 80x80x4 mm soudés à des platines ancrées dans le muret béton. • Espacement 2,50 m • Lisses horizontales (une partie haute et une partie basse) 60x60x4 mm percées pour le passage des barreaux • Barreaudage diam 20 espacés de 110 mm et biseauté à 45° en partie haute • Le portillon de dimension 1m de large sur 2,40m de haut sera barreaudé avec béquille coté intérieur et un habillage en tôle de 0,50m autour de celle-ci ; • Y compris peinture anti rouille • Couleur à définir avec le maître d'œuvre <u>Clôture sortie parking :</u> • La hauteur finie de la clôture est de 2.30 m sur la périphérie, muret compris. • Poteaux raidisseurs 80x80x4 mm soudés à des platines ancrées dans le muret béton. • Espacement 2,50 m • Lisses horizontales (une partie haute et une partie basse) 60x60x4 mm percées pour le passage des barreaux • Barreaudage diam 20 espacés de 110 mm et biseauté à 45° en partie haute • Le portillon de dimension 1m de large sur 2,30m de haut sera barreaudé avec béquille coté intérieur et un habillage en tôle de 0,50m autour de celle-ci ; • Y compris peinture anti rouille • Couleur à définir avec le maître d'œuvre
-----	----------------------	--

		<u>Clôture attente gardée :</u> • La hauteur finie de la clôture est de 1,80 m • Poteaux raidisseurs en aluminium à des platines ancrées dans le sol • Espacement 2,50 m • Grillage rigide • Couleur à définir avec le maître d'œuvre <u>Clôture arrière annexe TPE :</u> • Mise en peinture des deux portillons existants • Fourniture et pose de barre antipanique 1 point y compris béquille, plaque d'habillage en acier peint ; • Couleur à définir avec le maître d'œuvre. • Modification clôture et portillon accès « annexe moana » y compris contrôle d'accès
--	--	---

403	Peinture grilles y compris place de parking	<u>Consistance des travaux :</u> Les travaux à réaliser comprennent l'ensemble des familles d'ouvrages énumérées ci-dessous : • Préparation du support • Peinture sur subjectile à base de liant hydraulique (muret et poteaux) • Peinture sur métaux ferreux • Peinture du parking en goudron • Marquage passage piéton entre la portillon du tribunal foncier et la porte arrière de la cour d'appel, y compris panneaux C20 et reprise d'enrobé au droit du passage. <u>Etendue des travaux</u> Sont dus au titre du marché par le titulaire pour les ouvrages concernés, travaux suivants : • La réception des supports avec contrôle des états de surface et de la planéité, • Réalisation d'un enduit de ragréage (type diluable à l'eau et en pâte), • Reconnaissance des subjectiles telle qu'elle est définie au chapitre peinture • Fourniture des produits propre à l'exécution des travaux, • Fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution, ainsi que des échelles et échafaudages. • Le stockage sur place des matériaux à mettre en œuvre • Les retouches nécessaires après pose des accessoires divers • Le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre • Peinture routière pour surface goudron, de couleur blanche
-----	---	---

404	Pose carrelage	Le titulaire du présent marché devra la pose de carrelage en grès cérame, en pose collée sur le support existant. Caractéristiques : • Carreaux de type grès-cérame • Résistance au glissement : PC 11 (équivalent R11) • Coefficient de friction statique >0,60 • Classement UPEC : U4 P3 E2 C1 minimum • Mode de pose : pose collée, au ciment-colle type C2 • Teinte des carreaux : au choix du maître d'œuvre et/ou maître d'ouvrage, sur présentation d'échantillons. Dans la gamme proposée, figureront des carrelages des nuances de gris, gris foncé et gris anthracite. • Teinte des joints : gris Le titulaire prévoira dans son calepinage : • Les découpes pour un calepinage symétrique et harmonieux • Les joints périphériques de 5 mm de large au moins, à réaliser entre la dernière rangée des éléments de revêtement et les parois verticales des murs ainsi qu'autour des poteaux • Les joints à mettre en œuvre entre le revêtement de sol neuf et le revêtement de sol existant, de type profilé de raccordement avec protection des arêtes, composé d'une aile de fixation latérale en aluminium ou en acier inoxydable reliée à une zone de mouvement en matériau souple. Le titulaire présentera au maître d'œuvre la fiche technique du profilé envisagé pour avis Sens de pose du carrelage : à déterminer en cours de chantier L'ensemble des fournitures est à la charge du présent lot hors la fourniture du carrelage.
405	Modification rampe anticipée	Pose et modification de la rampe handicapée, • Découpe en largeur des tôles acier • Reprises des coupes par peinture anti rouille • Modification du seuil et fixation au sol

406	Contrôle d'accès sur portillon	Le titulaire du présent marché devra la fourniture et pose de matériel de contrôle d'accès du nouveau portillon suivant les plans du projet : • Lecteurs de badges • Gâches électriques Y compris la fourniture, pose du câblage et accessoires de poses. La programmation et la mise jour du système est prévu au présent marché. Le matériel devra être compatible avec le matériel déjà installer à la cour d'appel de Papeete. La dépose et la repose de l'ensemble du contrôle d'accès donnant a l'annexe Moana suite a la modification de la clôture en aluminium.
-----	--------------------------------	--

ANNEXE : PLANS
